Label "Terre saine" • Communes sans pesticides

L'objectif de ce label est de conduire l'ensemble des collectivités françaises au zéro pesticide sur leurs espaces en ville. **Pour obtenir le label Terre saine, la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale, ce qui est le cas de Magny-les-Hameaux** !



La France s'est engagée à la réduction de l'utilisation des pesticides et la protection contre leurs impacts nocifs sur l'homme et l'environnement. Dans ce contexte, plusieurs régions ont mis en place des chartes régionales afin d'accompagner les collectivités volontaires vers le zéro pesticide et labelliser celles ayant un niveau d'excellence « Terre saine, communes sans pesticides ».

Jeudi 21 mars 2019, la Ville de Magny-les-Hameaux s'est vue décerner par le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité, le label national « Terre saine, communes sans pesticides ». Bravo aux services techniques de la Ville qui œuvrent au quotidien pour faire de Magny-les-Hameaux une terre saine, zéro phyto !







Documents

Hors-série • Article de la DRIAAF Ile-de-France • Mai 2021

Liens utiles

Plus d'info sur le label pour une démarche « zéro pesticide » - Ministère de la transition écologique